



à la une



Un procès historique

Mercredi 2 septembre, un très grand **procès** s'est ouvert à Paris : celui des attentats terroristes de janvier 2015. Il y a cinq ans, une terrible attaque a eu lieu dans les locaux d'un journal qui s'appelle *Charlie Hebdo*. En deux minutes, les terroristes ont tué 12 personnes dont de nombreux journalistes. Cette attaque était ciblée : ils ont tué des journalistes parce qu'ils n'avaient pas aimé des dessins publiés dans ce journal. Les deux jours suivants, un complice de ces deux terroristes tuait cinq personnes, dont quatre dans le supermarché Hyper-Cacher et une policière. Il a choisi ce supermarché car ce sont principalement des personnes de religion juive qui viennent y faire leurs courses. Pendant les attaques ou les poursuites, les principaux terroristes, Chérif Kouachi, Saïd Kouachi et Amedy Coulibaly, ont été tués par des policiers. Le procès a lieu pour juger 14 personnes qui les ont peut-être aidés à préparer ces attaques, par exemple en leur fournissant des armes ou en les aidant à se cacher. Le procès permettra aussi de **comprendre ce qu'il s'est vraiment passé** ces jours-là. Il va durer plus de deux mois. Ce temps est nécessaire pour interroger les survivants et les témoins sur ce qu'ils ont vu, pour regarder les vidéos de surveillance qui ont filmé les attaques ou encore pour **entendre les avis des enquêteurs** qui travaillent sur le sujet depuis plusieurs années. Les juges écoutent d'abord les témoignages, puis les experts et les accusés. Exceptionnellement, **ce procès sera filmé**. Habituellement, on a juste le droit de voir **des dessins du procès** (on t'explique pourquoi on ne peut pas filmer ou prendre des photos lors d'un procès dans le sais-tu ?). Mais comme ce procès est très important, il a été décidé de **garder des traces pour les historiens**. Par contre, la vidéo ne sera pas visible sur Internet ni à la télévision. Cela va être un **moment difficile pour les victimes et leurs familles**. Mais le procès peut aussi leur apporter du soulagement car **les coupables seront jugés**.

La discut'minute

ATTENTION
DESSIN !



Un procès pour la liberté d'expression

Sarah : T'as vu ? Y'a un procès super important qui a commencé il y a deux semaines !

P'tite Marianne : Ah bon ? Lequel ? Et déjà c'est quoi, un procès ?

Sarah : Je t'explique ! Un procès, c'est quand on juge quelqu'un qui a fait quelque chose de grave et qui ne respecte pas la loi : par exemple voler beaucoup d'argent, vendre des armes ou... tuer des gens.

P'tite Marianne : Oh là là, tuer des gens ? Mais c'est horrible !

Sarah : C'est terrible, mais ça arrive...

P'tite Marianne : Et du coup le procès dont tu parles, c'est à cause de gens qui en ont tué d'autres ?

Sarah : Oui, c'est le procès des attentats de janvier 2015 en France. En trois jours, il y avait eu 17 morts. T'étais trop petite pour t'en souvenir, mais t'en as peut-être entendu parler ! On les appelle « les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper-Cacher ».

P'tite Marianne : Ah oui c'est vrai, j'en ai entendu parler je crois ! Mais pourquoi on les appelle comme ça ?

Sarah : *Charlie Hebdo*, c'est le nom du journal pour lequel travaillaient les journalistes qui ont été tués. Et l'Hyper-Cacher, c'est le nom du supermarché où un terroriste a tué des clients. Il avait aussi tué une policière, la veille.

P'tite Marianne : Mais toi t'étais née ? Tu t'en souviens ?

Sarah : J'étais petite donc je me souviens pas de grand-chose, mais quand même d'un truc : avec Maman on avait été déposer une bougie sur la place en hommage aux victimes. J'avais aussi dessiné un crayon avec un cœur.

P'tite Marianne : Pourquoi ?

Sarah : Bah, les journalistes, ils ont été tués parce qu'ils avaient dessiné des choses qui n'ont pas plu aux terroristes.

P'tite Marianne : Comme quoi, par exemple ?

Sarah : Par exemple, ils ont dessiné le prophète Mahomet, un personnage très important pour les musulmans. Certains musulmans disent qu'on n'a pas le droit de dessiner le prophète ou de le caricaturer, c'est-à-dire de faire un dessin qui se moque de lui. Pour les journalistes de *Charlie Hebdo*, on peut rire de tout et de toutes les religions. Moi je pense qu'on a le droit de ne pas trouver ça drôle, mais franchement, tuer pour des dessins, c'est n'importe quoi !

P'tite Marianne : C'est clair ! Dire ce qu'on pense et dessiner ce qu'on veut, c'est ce qu'on appelle la liberté d'expression, non ?

Sarah : C'est ça ! Et ce procès, il sert donc aussi à défendre la liberté d'expression : ça veut dire que même si je ne suis pas d'accord avec ce que tu dis ou ce que tu dessines, je n'ai pas le droit de te faire du mal.

À suivre de près



Dune, skateuse prête à rouler jusqu'aux J.O. !

Dune, une jeune Bretonne de quinze ans, est passionnée par un sport : le skate. Elle fait du « street », cela veut dire qu'elle aime rouler sur des rampes d'escalier, des marches ou encore des rails, directement dans la rue ! Elle est tellement passionnée qu'avec l'aide de son Papa, elle a construit une rampe au milieu de son salon. Comme ça, elle peut s'entraîner

tous les jours et même quand il pleut ! Dune a gagné une grande compétition l'année dernière : elle est devenue championne de France des moins de 16 ans. En plus, le skate vient d'être reconnu comme nouvelle discipline aux Jeux Olympiques ! Les jeux de Tokyo de 2020 ont été annulés à cause de la Covid-19, mais peut-être que Dune pourra y participer en 2021 !



Des masques transparents pour les enseignants !

Quand on travaille avec de très jeunes enfants ou des enfants sourds, porter un masque peut poser problème. En effet, les jeunes enfants se basent beaucoup sur les expressions du visage des adultes pour les comprendre et se sentir en sécurité. Alors avec un masque, ils sont perdus ! Quant aux élèves sourds ou malentendants, ils ne

peuvent plus lire sur les lèvres pour comprendre leur maître ou leur maîtresse, s'ils portent un masque. Mais tout problème a une solution : des entreprises ont fabriqué des masques transparents ! Ils se portent comme un masque classique, mais à la place du morceau de tissu, il y a une feuille de plastique transparente qui permet de voir le bas du visage de la personne. L'Éducation nationale a décidé de commander des centaines de milliers de ces masques pour les professeurs de maternelle. Ils veulent aussi en donner aux professeurs qui ont des élèves sourds dans leur classe. De quoi lire sur les lèvres, mais aussi voir les grands sourires du maître ou de la maîtresse !

Le sais-tu ?



Sais-tu pourquoi on ne peut pas filmer ou prendre des photos lors d'un procès ?

Dans le journal ou à la télévision, tu as peut-être déjà vu des **dessins de personnes jugées au cours d'un procès**, mais jamais de photo ou de vidéo prises à l'intérieur de la salle d'audience. C'est normal : en France, **il est interdit d'enregistrer du son ou des images pendant un procès**. C'est la **loi sur la liberté de la presse** qui le dit ! La loi l'interdit pour plusieurs raisons. D'abord, on n'a **pas le droit de prendre une image d'une personne privée de liberté** sans lui demander son avis. Ensuite, on pense que si les procès étaient filmés, cela **perturberait les échanges entre les accusés, les juges et les victimes**. Mais une autre loi, votée en 1985, permet **exceptionnellement de filmer un procès s'il est très important** et si l'enregistrement est très utile pour les historiens. C'est le cas par exemple du **procès des attentats de janvier 2015**.

Le mot de la semaine

Procès : c'est quand une ou plusieurs personnes sont jugées pour des choses graves qu'elles ont faites et qui ne respectent pas la loi.

En anglais, on dit : « trial »

Le débat

On parle du procès des attentats de janvier 2015.

Selon toi, pourquoi est-ce important de juger les coupables d'un crime, même s'ils sont décédés ?



Un programme
leo lagrange
FÉDÉRATION

ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !

